



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Vu la demande de l'association GUIT & GUITAR pour l'organisation de Mont Festival se déroulant le samedi 07 juin 2025,

ARRÊTÉ

Article 1 – La Commune de Mont interdit la circulation et le stationnement sur le parking le long de la rue du Vieux Mont du vendredi 06 juin à 8h00 au lundi 09 juin 2025 au matin pour l'organisation de Mont Festival.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de l'association GUIT & GUITAR

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250605-68_2025-AR

S'LO

Fait à Mont le 05 juin 2025,
Le Maire,



Jacques CLAVÉ